

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

### de l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

#### - Session 2014 -

L'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe est un examen d'avancement de grade, ouvert aux adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe. Peuvent faire l'objet d'un avancement les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe qui, ayant réussi l'examen, ont atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptent au moins 3 ans de services effectifs. Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

Rappelons que l'accès au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe peut intervenir également par la voie d'un concours (externe, interne ou troisième concours), dont la réussite permet l'inscription sur une liste d'aptitude.

Il existe également une possibilité d'avancement de grade au choix et sans examen professionnel (décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009), dont peuvent bénéficier les adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 10 ans de services effectifs dans le grade.

### 1- Les principales données de la session 2014

#### ***L'organisation***

L'examen professionnel comme les concours d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe faisaient l'objet d'une organisation conjointe par les Centres de gestion (cdg) de la région Rhône-Alpes. Le cdg69 organisait l'examen et les concours dans les spécialités « Environnement et hygiène » et « Artisanat d'art ». A l'échelle de la région Rhône-Alpes, l'ensemble des neuf spécialités des concours et de l'examen était organisé.

Spécialités	CDG Organisateur
Environnement et hygiène Artisanat d'art	CDG69
Logistique, sécurité	CDG01
Conduite de véhicules	CDG26
Restauration	CDG38
Communication, spectacle	CDG42
BTP, VRD Mécanique, électromécanique	CDG73
Espaces naturels, espaces verts	CDG42 (concours) CDG01 et CDG74 (examen)

## Le calendrier

Les concours et l'examen d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe sont organisés par les cdg tous les deux ans, en alternance avec les concours et l'examen d'agent de maîtrise.

Calendrier session 2014	
Retrait des dossiers d'inscription	2 juillet au 11 septembre 2013 (date nationale)
Dépôt des dossiers	2 juillet au 19 septembre 2013 (date nationale)
Épreuve écrite	15 janvier 2014 (date nationale)
Résultats des écrits	4 mars 2014
Épreuves d'admission	Du 25 mars au 17 juin
Résultats de l'admission	3 juillet 2014

## Les chiffres de la session

Lors de leur inscription, les candidats à l'examen choisissent une spécialité, dans laquelle ils passent une épreuve écrite, et une option, dans laquelle ils subissent une épreuve pratique.

EXAMEN D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1 <sup>È</sup> CLASSE - SESSION 2014 SPÉCIALITÉS "ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE" et "ARTISANAT D'ART"					
	ADMIS A CONCOURIR	PRÉSENTS A L'ÉPREUVE ÉCRITE	APTE A L'ÉPREUVE PRATIQUE	PRÉSENTS A L'ÉPREUVE PRATIQUE	ADMIS
<b>Spécialité Environnement, hygiène</b>					
Propreté urbaine, collecte des déchets	203	189	176	171	161
Qualité de l'eau	6	6	6	6	5
Maintenance des installations médico-techniques					
Entretien des piscines	21	21	18	18	17
Entretien des patinoires	10	9	8	6	5
<b>Hygiène et entretien des locaux et espaces publics</b>	<b>421</b>	<b>381</b>	<b>349</b>	<b>335</b>	<b>250</b>
Maintenance des équipements agroalimentaires,					
Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration	6	6	6	5	5
Opérations Mortuaires (fossoyeur, porteur)	1	1	1	1	1
Agent d'assainissement	13	13	13	13	12
Opérateur d'entretien des articles textiles					
<b>Total</b>	<b>681</b>	<b>626</b>	<b>577</b>	<b>555</b>	<b>456</b>
<b>Spécialité Artisanat d'art</b>					
relieur, doreur	1	1	1	1	0
tapissier d'ammeublement, garnisseur					
couturier, tailleur					
tailleur de pierre					
cordonnier, sellier					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

On comptait 681 candidats inscrits dans la spécialité « Environnement et hygiène », soit une hausse de 20% par rapport à la session précédente en 2012 (569 candidats). Dans cette spécialité, 8 options étaient représentées, principalement « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics » (61,8% des inscrits) et « Propreté urbaine, collecte des déchets » (29,8% des inscrits).

Un seul candidat était inscrit dans la spécialité « Artisanat d'art » (contre 4 lors de la session 2012). Ce candidat avait choisi l'option « relieur, doreur ».

### ***Le profil des candidats inscrits (spécialité « Environnement et Hygiène »)***

- **Sexe** : alors que les hommes sont nettement majoritaires dans la plupart des autres spécialités de l'examen, la spécialité « Environnement et hygiène » compte 48,7% de femmes parmi les candidats inscrits, principalement dans l'option « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics », qui correspond aux métiers du nettoyage.

- **Âge** : les candidats ont majoritairement entre 35 et 50 ans (57%). Les moins de 35 ans représentent 25,2% des candidats et les plus de 50 ans 17,1%.

- **Niveau d'étude** : 29,4% des candidats ne déclarent aucun diplôme ou un diplôme non-homologué. Les titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) sont majoritaires et représentent 55% des inscrits. 15,6% des candidats déclarent un diplôme de niveau IV (baccalauréat) ou supérieur.

- **Origine géographique** : la très grande majorité des candidats (97,5%) est domiciliée dans l'un des départements de la région Rhône-Alpes, pour les besoins desquels l'examen est organisé (à titre principal : 41% dans le Rhône, 18% dans l'Isère, 15% dans la Loire).

- **Préparation à l'examen** : 15,5% des candidats déclarent avoir suivi une préparation spécifique à l'examen (auprès du CNFPT ou de leur collectivité).

## **2- L'épreuve écrite dans la spécialité de « 3 à 5 questions à partir de documents succincts »**

---

### ***La nature de l'épreuve***

L'examen professionnel comporte une unique épreuve écrite, à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en 3 à 5 questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat (durée : 1h 30 ; coefficient 2).

Toute note inférieure à 5,00 à l'épreuve est éliminatoire.

A la différence de l'épreuve écrite du concours, l'épreuve de « 3 à 5 questions à partir de documents succincts » ne vise pas à évaluer des connaissances théoriques dans la spécialité, mais les connaissances professionnelles du candidat ainsi que son aptitude à calculer, à raisonner de manière logique, à repérer les informations contenues dans un document, à mettre en œuvre des consignes, etc.

Le sujet est en ligne sur le site du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » : <http://www.cdg69.fr/>

Sur les 682 candidats convoqués à l'épreuve écrite, 629 étaient présents, soit un taux de présence de 91,9%.

Les copies, rendues anonymes par un cache, ont fait l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires.

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour arrêter les résultats de l'épreuve.

Le jury a examiné tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs. Il a décidé d'annuler une copie qui contrevenait clairement aux consignes données en matière de respect de l'anonymat, le candidat ayant indiqué son nom au bas de la copie. Le jury attire à

nouveau l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes d'anonymat des copies, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit, sur les consignes accompagnant les convocations ainsi que sur les sujets eux-mêmes.

Le jury a procédé ensuite à l'examen des notes. (cf. tableau ci-dessous).

Dans la spécialité « Environnement, Hygiène », la note moyenne à l'épreuve est de 11,00 sur 20. 48 copies, soit 8%, obtiennent une note inférieure à 5,00 sur 20. Ces résultats sont inférieurs à ceux de la session 2012 dans cette même spécialité, où l'on comptait 2,2% de notes inférieures à 5,00, et une note moyenne de 13,67 sur 20.

Le jury a acté l'élimination des 48 candidats qui ont obtenu une note strictement inférieure à 5 sur 20.

### NOTATION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE DE "3 À 5 QUESTIONS"

SPÉCIALITÉ ENVIRONNEMENT ET HYGIENE		
≥ 15	115	18%
≥ 12 < 15	146	23%
≥ 10 < 12	119	19%
≥ 8 < 10	106	17%
≥ 5 < 8	92	15%
> 0 < 5	48	8%
0	0	0%
Total	<b>626</b>	100%
<b>Note la plus élevée</b>	<b>19,75</b>	
<b>Note la plus basse</b>	<b>1,50</b>	
<b>Notes ≥ à 10</b>	<b>380</b>	<b>61%</b>
<b>Notes &lt; à 5</b>	<b>48</b>	<b>8%</b>
<b>Note moyenne</b>	<b>11,00 sur 20</b>	

SPÉCIALITÉ ARTISANAT D'ART	
≥ 15	
≥ 12 < 15	1
≥ 10 < 12	
≥ 8 < 10	
≥ 5 < 8	
> 0 < 5	
0	
Total	1
<b>Notes ≥ à 10</b>	<b>1 (100%)</b>
<b>Note moyenne</b>	<b>13,75 sur 20</b>

### 3- L'épreuve pratique dans l'option

Les candidats non éliminés par l'épreuve écrite subissent une épreuve pratique dans l'option choisie, destinée à permettre d'apprécier leur expérience professionnelle, leur motivation et leur aptitude à exercer les missions qui leur seront confiées. L'épreuve comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante.

Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de respecter strictement les consignes ayant trait au port des équipements de protection individuelle (EPI) requis pour subir les épreuves, consignes portées sur leur convocation.

La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut ni être inférieure à 1 heure, ni excéder 4 heures (coefficient 3).

Le jury a fixé la durée des épreuves pratiques à 1 heure ou 1 heure 30 pour les options de la spécialité « Environnement, hygiène » et à 3 heures pour l'option « relieur, doreur » dans la spécialité « Artisanat d'art ».

Anticipant les dispositions s'appliquant aux concours ou examens de la fonction publique territoriale ouverts à partir du mois d'août 2013, les épreuves pratiques ont été corrigées par des binômes d'examineurs (article 17 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013).

Le tableau page suivante présente la notation des épreuves dans les différentes options de la spécialité « Environnement et hygiène ». Dans la spécialité « Artisanat d'art », le candidat inscrit dans l'option « relieur, doreur » a obtenu la note de 6,00 sur 20.

Dans l'ensemble, les examinateurs ont relevé le niveau professionnel généralement satisfaisant des candidats. Peu de candidats ont montré de réelles lacunes. Les règles d'hygiène et de sécurité au travail (port des EPI, gestes et postures, respect des consignes de prévention des risques) sont dans l'ensemble connues et appliquées. Beaucoup d'agents ont montré une bonne implication dans leur métier et une motivation pour progresser professionnellement, certains candidats en ayant clairement les compétences.

Des disparités existent cependant d'une option à l'autre. En « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics », les examinateurs notent une amélioration globale du professionnalisme des candidats par rapport aux précédentes sessions. Mais les besoins en formation des agents des métiers du nettoyage restent patents dans certaines collectivités : méconnaissance des bonnes pratiques en matière de sécurité au travail, manque de méthodologie, difficulté dans l'utilisation d'engins mécanisés, connaissances théoriques limitées (confusions sur les notions de pH, solutions acides et basiques, produits détergents / décapants).

L'attention des candidats est attirée sur l'importance du choix de l'option effectué au moment de l'inscription. Rappelons, pour éviter des erreurs ou confusions, que l'option « Hygiène et entretien des locaux et des espaces publics » concerne les métiers du nettoyage des locaux et non ceux de la propreté urbaine. Précisons également que l'option « Entretien des piscines » ne correspond pas uniquement à des tâches de nettoyage mais aussi à la maintenance des différentes installations d'une piscine et requiert des connaissances en matière de traitement de l'eau.

Les candidats sont invités à se référer aux « référentiels des options » du concours et de l'examen d'adjoint technique, qui seront mis en ligne sur le site du cdg69 à la rubrique concours / examens.

**NOTATION DES ÉPREUVES PRATIQUES****SPECIALITE ENVIRONNEMENT ET HYGIENE**

<b>Propreté urbaine, collecte des déchets</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>171 sur 176</b>
	Echelle des notes	de 8,00 à 19,50
	% notes $\geq 10$	96,50%
	<b>Note moyenne</b>	<b>15,01</b>
<b>Qualité de l'eau</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>6 sur 6</b>
	Echelle des notes	de 7,00 à 19,00
	% notes $\geq 10$	83,33%
	<b>Note moyenne</b>	<b>14,67</b>
<b>Entretien des piscines</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>18 sur 18</b>
	Echelle des notes	de 11,00 à 18,00
	% notes $\geq 10$	100,00%
	<b>Note moyenne</b>	<b>14,24</b>
<b>Entretien des patinoires</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>6 sur 8</b>
	Echelle des notes	de 10,00 à 15,00
	% notes $\geq 10$	100,00%
	<b>Note moyenne</b>	<b>12,21</b>
<b>Hygiène et entretien des locaux et espaces publics</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>335 sur 349</b>
	Echelle des notes	de 1,00 à 18,00
	% notes $\geq 10$	80,00%
	<b>Note moyenne</b>	<b>11,57</b>
<b>Maintenance des équipements de production d'eau et d'épuration</b> durée: 1h30	<b>Nombre de présents</b>	<b>5 sur 6</b>
	Echelle des notes	de 6,75 à 14,00
	% notes $\geq 10$	60%
	<b>Note moyenne</b>	<b>10,80</b>
<b>Opérations mortuaires (fossoyeur, porteur)</b> durée: 1h15	<b>Nombre de présents</b>	<b>1 sur 1</b>
	Echelle des notes	13,50
	% notes $\geq 10$	100,00%
	<b>Note moyenne</b>	<b>13,50</b>
<b>Agent d'assainissement</b> durée: 1h	<b>Nombre de présents</b>	<b>13 sur 13</b>
	Echelle des notes	de 9,75 à 19,00
	% notes $\geq 10$	100,00%
	<b>Note moyenne</b>	<b>15,33</b>
<b>TOTAL SPÉCIALITÉ</b>	<b>Nombre de présents</b>	<b>556 sur 577</b>
	Echelle des notes	1,00 à 19,50
	% notes $\geq 10$	86,15%
	<b>Note moyenne</b>	<b>12,84</b>

#### 4 L'admission à l'examen

---

L'arrêté ministériel fixant les modalités d'organisation des épreuves dispose qu'un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes au total des deux épreuves est inférieure à 10 sur 20. Aussi, le jury décide de fixer à 10,00 le seuil d'admission à l'examen.

Ce seuil permet de déclarer admis 456 candidats dans la spécialité « Environnement et hygiène » et aucun dans la spécialité « Artisanat d'art ».

Le jury constate avec satisfaction que le taux de réussite à l'examen des candidats présents à l'épreuve écrite est assez élevé, s'établissant à 72,8%. Parmi les candidats ayant passé les épreuves pratiques, 82,1% sont admis.

#### **Le profil des lauréats (spécialité « Environnement et hygiène »)**

- **Sexe** : les femmes représentent 44,7% des lauréats. Leur taux de réussite à l'examen (67%) est légèrement moins élevé que les hommes (78%).

- **Âge** : les 35-50 ans représentent 56,1% des lauréats. Dans cette catégorie d'âge, le taux de réussite est inférieur à celui des candidats de moins de 35 ans (78%), mais supérieur à celui des plus de 50 ans (62%).

- **Niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) représentent 57,4% des lauréats, pour un taux de réussite de 74,4%. Les candidats ayant un diplôme de niveau IV (baccalauréat) ou supérieur (19,5% des lauréats) ont un taux de réussite de 89,8%. Les candidats ne déclarant aucun diplôme ou un diplôme non-homologué (40,7% des lauréats) ont un taux de réussite de 59,6%.

- **Origine géographique** : 97,3% des lauréats sont domiciliés dans l'un des départements de la région Rhône-Alpes.

- **Préparation à l'examen** : les candidats ayant suivi une préparation spécifique (auprès du CNFPT, de leur collectivité) ont logiquement un meilleur taux de réussite (88%, contre 69% pour les autres candidats).

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 17 juillet 2014

La Présidente du Jury

Catherine DI FOLCO

Présidente du Centre de gestion du Rhône, maire  
de Messimy (69)